



Département du VAL D'OISE  
Arrondissement de SARCELLES

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU  
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 30 JANVIER 2023 À 09H30  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Présent(s) :**

Benoit JIMENEZ - Président, Didier GUÉVEL - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Tony FIDAN - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président,

**Absent(s) excusé(s) :**

Maurice MAQUIN - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente

**Assistaient également :**

Éric CHANAL - Directeur Général, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe responsable des projets

---

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Bureaux syndicaux :**

**Validation du compte-rendu de la réunion de bureau du lundi 16 janvier 2023**

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

**Agenda des Élus 2023**

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus.

## **Comité Syndical**

### **Ordre du jour et note explicative de synthèse du Comité Syndical du lundi 06 février 2023 (version de travail) - Définition des rapporteurs**

Après lecture des différents points inscrits à l'ordre du jour, le Bureau définit les rapporteurs pour le Comité Syndical du lundi 06 février 2023.

Éric CHANAL propose la diffusion, en début de séance, d'un MOOC portant sur le bois mort.

Le Bureau valide cette proposition.

## **Procédures juridiques**

### **Renouvellement de la convention de mise à disposition pour une mission d'accompagnement à la mise en place du règlement n° 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et proposition d'intervention, avec le CIG de la Grande Couronne d'ÎLE-DE-FRANCE**

Après exposé par Célia DUBERTRAND, le Bureau donne son accord au Président pour la signature de la convention.

### **Avenant n° 2 au marché public de prestations d'assurance du SIAH (Marché n° 07-20-21 - Lot n° 2 - Dommages aux biens)**

Après exposé par Célia DUBERTRAND, le Bureau donne son accord au Président pour la signature de l'avenant n° 2.

### **Remboursement à un administré des redevances assainissement perçues à tort par le SIAH**

Célia DUBERTRAND indique qu'un administré, demeurant à SAINT-WITZ, a interpellé le syndicat afin de signaler qu'il s'acquitte des redevances assainissement collecte et transport des eaux usées, alors que son domicile n'est pas raccordé à l'assainissement collectif, mais doté d'une fosse toutes eaux.

La résidence étant située dans une zone d'assainissement collectif, une étude a été conduite par les services du SIAH en vue des travaux de raccordement à effectuer pour la mise en conformité de cette habitation. Il s'avère que le raccordement au réseau d'assainissement collectif n'est pas possible dans l'immédiat suite à des contraintes techniques. Le maintien en Assainissement Non Collectif (ANC) du réseau est donc préconisé par le syndicat. Il convient donc d'exonérer l'administré des redevances d'assainissement collectif.

Il est par ailleurs proposé d'inscrire à l'ordre du jour du prochain Comité syndical, le remboursement des sommes perçues à tort par le SIAH, au titre des redevances d'assainissement collectif acquittées par l'administré de 2019 à 2022, soit le délai de prescription quadriennale, pour un montant de 348,98 euros.

Le Bureau émet un avis favorable.

## Définition de critères de marchés publics et/ou demande de subvention :

### Critère de sélection relatif à la définition d'une stratégie de communication et élaboration du plan de communication du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - SAGE Croult-Enghien-Vielle Mer (Marché n° 14-23-08)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Éric CHANAL, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Benoit JIMENEZ indique que la Préfecture a émis un second avis défavorable quant au projet de statut de la future structure porteuse du SAGE, et rappelle que la procédure de création de la structure porteuse est conditionnée par la pré-validation de la Préfecture.

Benoit JIMENEZ ajoute que les Élus du SIARE se sont portés candidats pour accueillir la future structure porteuse dans l'enceinte de la future Maison de l'eau.

## **ASSAINISSEMENT**

### Trophée Charte Qualité

Didier GUÉVEL, Éric CHANAL et Daniella BAUDRY, Technicienne études et travaux au sein du service de Maîtrise d'œuvre, ont assisté à cette remise du Trophée Charte Qualité, lors du Carrefour des gestion locales de l'eau qui s'est tenu à RENNES le 25 janvier. Le SIAH a été récompensé pour son projet de pose de la canalisation ultra bas carbone de rejet des eaux traitées de la station de dépollution.

Pour rappel, l'entreprise BESSAC a de son côté été lauréate du concours de l'innovation lors du salon « Ville Sans Tranchée » qui s'est tenu début juin 2022.

## **STATION DE DÉPOLLUTION**

### Présentation des résultats portant sur l'étude photovoltaïque réalisée sur le site de la station de dépollution

Conformément au document projeté, Éric CHANAL présente une synthèse de la restitution de l'étude de faisabilité photovoltaïque sur la station de dépollution réalisée par ENERCOOP. Le rapport complet peut être mis à la disposition des membres du Bureau qui le souhaitent.

Les sites d'implantation étudiés sont les terrasses des bâtiments industriels, du bâtiment administratif, ainsi que la butte.

Deux scénarios ont été développés, à savoir l'équipement de l'ensemble des sites en panneaux photovoltaïques dans la première variante, ou une installation uniquement sur les clarificateurs dans la seconde variante.

Il est à noter que la consommation actuelle de la station s'élève à 12,5 GWh/an. Le premier scénario, le plus large, permettrait de fournir de l'ordre de 10 % à 15 % de la consommation en électricité de la station.

Éric CHANAL indique qu'il est souhaitable d'optimiser la part des subventions dans le financement afin de diminuer la durée du retour sur investissement. ENERCOOP considère que les projets peuvent être subventionnables jusqu'à hauteur de 80 %, mais par souci de prudence, compte tenu des critères d'éligibilité, il est préférable de retenir un taux de subvention de 20 %.

Éric CHANAL précise par ailleurs, qu'en ce qui concerne le planning, le temps estimé entre la notification d'attribution d'un marché de MOE et la fin du chantier s'élèverait à 18 mois, sous réserve de la disponibilité des matériels.

Suite à des échanges entre ses membres, et sur proposition d'Éric CHANAL, le Bureau valide la poursuite d'une étude approfondie des deux projets, avec retrait de la butte comme lieu d'installation de panneaux photovoltaïques.

Éric CHANAL annonce que dans le cadre de l'étude portant sur la méthanation, le syndicat a rencontré une première entreprise spécialisée dans le processus biologique et une deuxième dans le processus catalytique.

Éric CHANAL considère qu'il est nécessaire de faire appel à un AMO afin de mener l'étude relative à la mise en production d'une usine de méthanation sur la station compte tenu de la complexité de ces deux processus.

Le Bureau valide cette proposition.

Éric CHANAL ajoute que le SIAH est dans l'attente du lancement d'un appel à projets par l'ADEME, dont la date n'est pas connue à ce jour.

#### Adhésion au groupement de commande du SIPPEREC

Éric CHANAL propose au Bureau l'adhésion du SIAH au groupement de commande du SIPPEREC pour la fourniture en électricité de ses sites en réseau en 2024. Il est à noter que, dans le cadre du dispositif d'accompagnement des entreprises Valdoisiennes face à la crise énergétique, le syndicat a rempli une attestation sur l'honneur d'éligibilité afin de pouvoir bénéficier du bouclier tarifaire.

Éric CHANAL informe par ailleurs les membres du Bureau que le bouclier tarifaire ne s'applique pas à la station de dépollution.

Le syndicat peut ainsi adresser un courrier d'intention générale au SIPPEREC et prendre sa décision avant la fin du mois de mars quant au périmètre concerné par la fourniture d'électricité relevant du groupement de commande. Par ailleurs, le désistement d'une collectivité adhérente du groupement de commande ne semble pas s'accompagner d'application de pénalités, mais elle doit être justifiée.

Suite à une interrogation de Jean-Charles BOCQUET concernant la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation des cultures, Éric CHANAL précise que le syndicat pratique en partie la REUT (Réutilisation des Eaux Usées Traitées) pour les eaux de process et le nettoyage des bâtiments industriels.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **Désignation des représentants de la collectivité au Comité Social Territorial (CST)**

Célia DUBERTRAND rappelle la création du Comité Social Territorial, nouvelle instance de dialogue social, né de la fusion entre le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

La délibération n° 2022-52 du 28 mars 2022 créant le CST a fixé le nombre de représentants de la collectivité à 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. Il convient ainsi de désigner les représentants de la collectivité par arrêté du Président.

Il est proposé aux membres du Bureau de reconduire les élus membres du CT et du CHSCT :

**Titulaires** : Christiane AKNOUCHE, Présidente du CST, Didier GUÉVEL et Roland PY

**Suppléants** : Maurice MAQUIN, Tony FIDAN et Jean-Pierre LECHAPTOIS

Le Bureau valide la désignation des représentants du SIAH au CST et autorise le Président à signer l'arrêté de désignation.

### **Retour sur le repas Élus/Agents et remises des médailles du 20 janvier 2023**

Éric CHANAL indique que cette journée a été très appréciée des agents.

Les membres du Bureau félicitent les équipes du syndicat pour l'organisation de cet événement convivial.

### **Point sur les derniers recrutements**

Éric CHANAL annonce les arrivées suivantes :

- Le 16 janvier 2023, Sariaka RAZAKARISON et Sadiche SAMINADANE ont pris leurs fonctions respectivement au service de communication et au service de Surveillance du Patrimoine ;
- Le 1<sup>er</sup> février 2023, Morgane GIRARDIN intègrera le service foncier, et Rabeh BOUHADJAR le service Surveillance du Patrimoine ;
- Frédéric VAN LIEFFERINGE rejoindra le syndicat le 6 février 2023, au sein du service Urbanisme et Milieu Naturel.

Une dizaine de postes restent à pourvoir, dont quatre au sein du service de maîtrise d'œuvre, deux en exploitation, un en surveillance du patrimoine, un en TEM, un au sein du service STEP et industriels, un au sein du service juridique-marchés publics et deux en administration générale.

***Fin de la réunion de bureau à 11h25***

***Prochaine réunion de bureau lundi 13 février 2023 à 9h30***